

Une grille à la rescousse des milieux bâtis anciens

Number 74, Fall 1997

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/17038ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

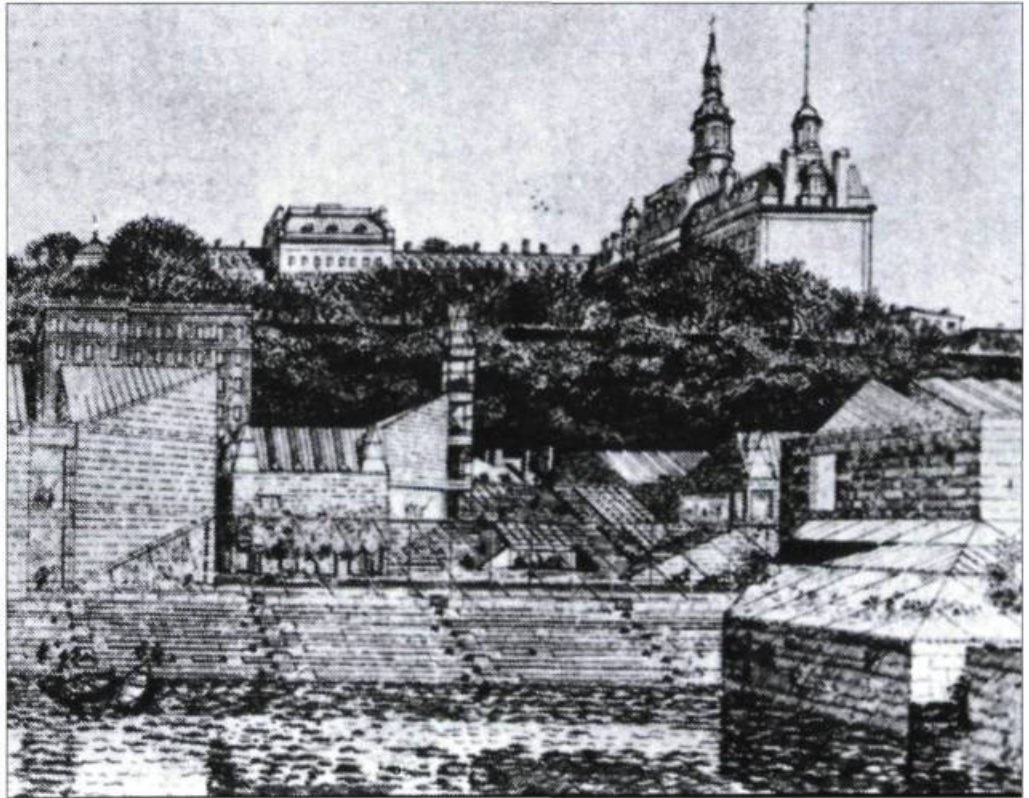
Cite this article

(1997). Une grille à la rescousse des milieux bâtis anciens. *Continuité*, (74), 79–82.

UNE GRILLE À LA RESCOUSSE DES MILIEUX BÂTIS ANCIENS

L'élaboration d'un projet d'intervention dans une trame urbaine ancienne — *a fortiori* dans un arrondissement historique — constitue un défi de taille autant pour les architectes, les urbanistes et les architectes paysagistes que pour les intervenants gouvernementaux concernés. La perception des qualités spécifiques du cadre bâti environnant et leur prise en compte dans l'élaboration d'un projet d'architecture ou d'aménagement urbain demeure un exercice de finesse. Le problème de l'évaluation rigoureuse de tels projets n'est pas moins complexe. De fait, lorsqu'elle est faite dans une perspective d'intérêt public, l'évaluation exige qu'on tienne compte de critères objectifs permettant de porter un jugement éclairé sur la contribution du projet à la qualité globale du milieu bâti environnant. Le recours à un cadre d'analyse nuancé qui dépasse les exigences du maître d'œuvre ou du designer s'avère nécessaire pour fonder un tel jugement.

Le comité Avis et prises de position du CMSQ, soucieux de formuler des avis aussi peu subjectifs que possible, travaille présentement à l'élaboration d'une grille d'évaluation applicable à toute intervention dans un milieu bâti ancien. Il s'agit d'un outil de travail conçu pour éviter les jugements et préférences esthétiques et de minimiser le recours aux critères des courants internationaux¹ en architecture. La grille comporte



quatre cadres de référence correspondant à quatre niveaux de lecture différents. Les deux premiers concernent l'évaluation des qualités intrinsèques du projet, alors que les niveaux trois et quatre s'intéressent au contexte de l'intervention, plus particulièrement aux impacts du projet sur les aires publiques.

Chaque niveau requiert des informations différentes et exige un mode de présentation des projets qui permet la vérification des divers aspects pris en cause. L'expérience du comité Avis et prises de position nous a appris que les

documents soumis pour l'obtention de permis de construction ou présentés à l'occasion de consultations publiques contiennent rarement les informations permettant de porter un jugement éclairé sur les aspects des projets qui concernent l'intérêt public. Les perspectives des projets architecturaux sont souvent dessinées à vol d'oiseau ou à partir de points de vue situés en dehors du champ visuel réel — celui qui est perçu au sol — du bâtiment projeté. Quant aux projets d'aménagement des espaces urbains publics, ils échappent généra-

Projet gagnant du concours architectural pour le Musée de la Civilisation.

Le projet témoignait d'un souci peu commun pour les paysages urbains. Les vues sur la falaise et la Haute-Ville et les vues sur le fleuve à partir des remparts ont été préservées. Le projet prévoyait une occupation publique du littoral, compatible avec la mise en valeur des qualités spécifiques du site.



Le site devant le Musée de la civilisation est occupé aujourd'hui par un stationnement étagé surmonté d'un immeuble à logements et d'un autre stationnement.

Il existe un consensus sur le rendement extrêmement négatif — en termes d'intérêt public — de ce projet : privatisation d'un site riverain, obstruction des vues, dévaluation de l'espace public adjacent, etc.

Photo : Luc-Antoine Couturier

lement aux procédures de contrôle auxquels les projets architecturaux sont soumis.

1. L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE LA COMPOSITION

C'est la dimension la plus concrète de l'évaluation, puisqu'il s'agit d'une lecture directe des dessins en plans, coupes et élévations, auxquels sont appliqués les principes de compositions, les lois de symétrie et les règles esthétiques usuelles. Cet exercice requiert cependant un effort d'imagination et la complexité de l'objet à évaluer peut ajouter à la difficulté, surtout pour un individu qui n'est pas familier avec la lecture des plans. Dans ces cas, il est préférable de disposer de représentations tridimensionnelles du projet comme des maquettes ou des perspectives.

2. L'ÉVALUATION DES QUALITÉS DE L'OBJET REPRÉSENTÉ TEL QU'IL SERA PERÇU

À moins d'être un expert et de posséder une connaissance précise du contexte, les modes conventionnels de représentation des projets ne permettent pas d'imaginer facilement le projet tel qu'il sera à sa conclusion. Lorsqu'il s'agit de l'insertion d'un nouveau bâtiment dans un milieu « sensible », on devrait exiger que soit illustré le point de vue véritable de piétons situés dans les endroits les plus fréquentés des environs du bâtiment projeté. De plus, il est nécessaire de comprendre la correspondance qui existe entre, d'une part, l'échelle du dessin et sa distance de lecture et, d'autre part, la position réelle de l'observateur par rapport à l'objet construit.

3. L'ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET SUR LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS ET DES PAYSAGES URBAINS

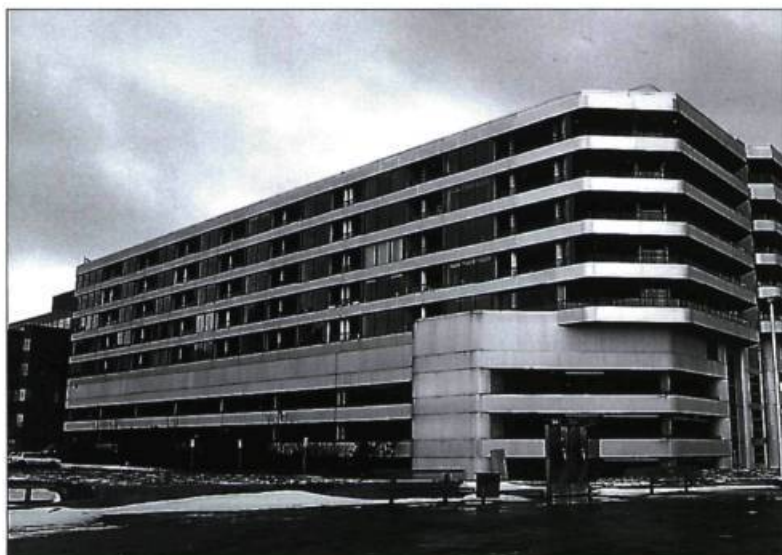
Les effets de l'intervention projetée sur le confort et la sécurité des usagers du domaine public sont ici pris en compte. Une telle évaluation exige des vérifications techniques permettant de mesurer les effets de microclimats produits par exemple par les ombres projetées dans les rues ou dans les places publiques environnantes à différentes heures du jour et selon les saisons. L'analyse des impacts sur les paysages peut quant à elle nécessiter le recours à des simulations ou des montages photographiques, surtout si le projet est susceptible d'affecter la silhouette de la ville.

4. L'ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET SUR LA QUALITÉ GLOBALE DU MILIEU

À ce niveau, il s'agit d'évaluer le rendement global du projet en dépassant la notion comptable de plus-value foncière et en introduisant les « dépenses » nécessaires au développement durable d'un système urbain équilibré. Cela exige une compréhension des qualités spécifiques du lieu, une connaissance des lois de formation et de transformation du tissu urbain existant et l'identification des caractéristiques permettant au lieu de conserver son identité malgré les transformations.

Tout exercice de conceptualisation comporte nécessairement des limites. Néanmoins, la question du contrôle des projets d'intervention dans un ensemble historique ne peut être abandonnée aux aléas d'une gestion improvisée. Elle exige un processus d'évaluation rigoureux. Supportée par

une documentation adéquate, la grille d'analyse en voie de réalisation se veut un élément de réponse à cette préoccupation. L'application de cet outil cognitif à des cas concrets (projetés ou réalisés), dans le cadre d'ensembles historiques comme le Vieux-Québec, devrait permettre la formulation de critères objectifs pouvant être reconnus par tous. Il



Les terrasses du Vieux-Port
un ensemble résidentiel
avec stationnement
au rez-de-chaussée.

y a tout lieu de croire qu'une évaluation sérieuse du rendement global de la construction d'un stationnement étagé, puis du complexe des Terrasses du Vieux-Port sur un site riverain, en face du Musée de la civilisation, aurait suffi à empêcher une erreur aussi dommageable pour le milieu.

*Comité Avis et prises de position
du CMSQ de la région de l'Est du Québec.*

1. Grille d'analyse élaborée par Pierre Larochelle.

GRILLE SCHÉMATIQUE D'ÉVALUATION DES PROJETS D'INTERVENTION EN MILIEU URBAIN ANCIEN

CADRES DE RÉFÉRENCE	INFORMATIONS REQUISES
OBJETS D'ÉVALUATION	FACTEURS À CONSIDÉRER
QUALITÉ DE LA COMPOSITION Évaluation des qualités picturales de l'objet	PLANS, COUPES, ÉLÉVATIONS Principes et règles de composition architecturale et urbaine
QUALITÉ DE L'OBJET REPRÉSENTÉ Évaluation des qualités intrinsèques de l'objet tel qu'il sera perçu après réalisation : qualités perceptuelles, expérientielles, etc.	PERSPECTIVES ILLUSTRANT L'OBJET TEL QUE VU PAR UN PIÉTON SITUÉ DANS L'ESPACE PUBLIC Nombre et position des observateurs éventuels, durée des observations Relation échelle du dessin / distance réelle de perception
QUALITÉ DU DOMAINE PUBLIC Évaluation de l'impact du projet sur la qualité des paysages urbains et des espaces publics Effets de l'intervention sur le confort et la sécurité des usagers de l'espace public	ÉTUDE DE L'ENSOLEILLEMENT ET DES VENTS Création de micro-climats, tourbillons, accumulation de la neige Surveillance de l'espace public
QUALITÉ GLOBALE DU MILIEU Évaluation du « rendement global » de l'intervention en fonction de l'intérêt public	CONNAISSANCE APPROFONDIE DU CONTEXTE D'INTERVENTION Concept de développement durable Maintien de l'identité du lieu Maintien des équilibres du tissu et de la ville

Comité Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

MEMBRES OUEST DU QUÉBEC

Diane Archambault-Malouin, historienne de l'art; Jean Belisle, historien de l'art et professeur; Denise Caron, historienne; Denis Couillard de l'Espinay, ingénieur; Jacqueline Hallé, historienne; Louis Larochelle, formation en architecture; Diane Leblanc, historienne de l'art; Hélène Léveillé, architecte et spécialiste en conservation; Clément Locat, ingénieur.

MEMBRES EST DU QUÉBEC

Réginald Auger, archéologue; Clermont Bourget, urbaniste; Jocelyne Cloutier, citoyenne; Bernard S. Gagné, architecte; France Gagnon Pratte, historienne

de l'architecture; Pierre Larochelle, administrateur; Michel Lessard, historien; Magella Paradis, muséologue.

POUR INFORMATION :

Claudine Déom, agente de liaison
Comité APP, région de l'Ouest du Québec : 5695, rue Waverly, Montréal (Québec) H2T 2Y2
Tél. : (514) 270-8645.
Télec. : (514) 270-8355
Nancy Vaillancourt, agente de liaison
Comité APP, région de l'Est du Québec : 82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6
Tél. : (418) 647-4347 ou 1 800 494-4347. Téléc. : (418) 647-6483